

I IDENTIFICATION DU BOUILLEUR DE CRU ET DE L'ALAMBIC

1 Bouilleur de cru (Propriétaire des vergers) NOM, Prénom : _____ Né(e) le : _____ (Obligatoire) Tél. : _____ N° _____ Rue : _____ Code Postal : _____ Ville : _____ Adresse courriel : _____ N° DOUANE :	2 Statut ☐ Bouilleur de cru à compte N° d'accise (obligatoire) ☐ Bouilleur de cru	Cachet ND
3 Références cadastrales des vergers – parcelles de vignes (OBLIGATOIRE) Section : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu de récolte : _____ Superficie des parcelles de vignes en ares : Production des parcelles en HL :		
4 Alambic Association des arboriculteurs et Nom du propriétaire : bouilleurs de cru du Haut-Sundgau à : 68640 MUESPACH-LE-HAUT	5 N° de l'alambic et contenance N°: 68- 102 97 Contenance : 117 litres	
Lieu et adresse de distillation Station de distillation - Sundgauer Obst Brennhisle Rue Charles de Gaulle 68640 MUESPACH-LE-HAUT	À la fin des opérations, les appareils de distillation (col de cygne, chapiteau, alambic) seront obligatoirement remis au dépôt.	

II DISTILLATION ☐ 1 ^{re} distillation ☐ 2 ^e distillation ☐ 3 ^e distillation (cocher la case correspondante)									
a) Jours de distillation			b) Matières premières à distiller			c) Taux de rendement minimum	d) Rendement prévisible d'alcool pur	e) Quantité d'eau de vie obtenue	
Dates	Heure de début	Heure de fin	Nature des fruits	Nombre de fûts	Vol. total en litres			Volume	% Vol
	h	h							
	h	h							
	h	h							
	h	h							
	h	h							
	h	h							

III PROCURATION

Je soussigné-e : _____

Demeurant à : _____

Autorise : _____

Demeurant à : _____

À effectuer pour mon compte, les opérations relatives à la distillation des fruits de ma propre récolte.

Le bouilleur de cru

signature

La personne autorisée

signature

Le (date du dépôt de la déclaration) _____	à (lieu) _____	Signature du bouilleur de cru
--	----------------	--------------------------------------

IV. DÉCLARATION DE LA QUANTITÉ D’ALCOOL PUR OBTENUE :	
(A) Quantité d’alcool pur obtenu :	LAP
(B) Quantité exonérée : 50 LAP	
Quantité imposable au droit entier (A – B) :	LAP
Liquidation de l’impôt à droit entier : (volume LAP imposable X taux du droit de consommation) : €*	
Fait à le	Signature du bouilleur de cru
*IMPORTANT : si les cents sont inférieurs à 50, arrondir à l’euro inférieur ; si les cents sont égaux ou supérieurs à 50, arrondir à l’euro supérieur : Exemples : 79,19 € = 79 € , 81,50 € = 82 € et 87,92 € = 88 €	

Le bouilleur de cru bénéficie d’une franchise de 50 litres d’alcool pur par campagne prévue par l’article L 313-34 du Code des Impositions des Biens et Services

V TRANSPORT DE L’ALCOOL OBTENU
(à compléter par le bouilleur de cru, après distillation, le cas échéant)

Le à heures
Moyen de transport et n° d’immatriculation du véhicule :
Parcours :
Délais de retour :

VI PAIEMENT

Par carte bancaire ou par chèque bancaire à l’ordre du Trésor Public joint à la déclaration de distillation. En cas de non-paiement, le recouvrement des droits et taxes dus sera effectué par voie de recouvrement forcé indépendamment des poursuites contentieuses éventuelles.	
Payé le à	
Cachet et signature du service.	N° SAR :
	N° CIEL :
	N° GARBO :

VII OBSERVATIONS
(interruptions, reprise des opérations de distillation, matières premières impropres à la distillation, destruction de l’alcool obtenu, etc.)

--